

04 août 2014 -17:06

Fièvre à virus Ebola : recommandations pratiques pour le personnel de santé et les autorités sanitaires

Le Conseil Supérieur de la Santé a élaboré un avis concernant l'identification et la prise en charge des sujets chez qui une infection par le virus d'Ebola ou de Marburg est envisagée, suspectée ou confirmée.

Personnel de santé et autorités sanitaires

L'objectif de ces directives est d'éliminer ou de réduire le risque de contamination du personnel de santé entrant en contact avec un sujet contaminé ou ses fluides corporels lors de son séjour à l'hôpital.

Fièvre d'Ebola

Les patients contaminés peuvent développer une fièvre virale hémorragique. La gravité de celle-ci est liée à :

- sa propagation rapide en milieu hospitalier où les mesures adéquates en matière de maîtrise des infections n'ont pas été prises ;
- son taux de mortalité élevé ;
- à la difficulté de la reconnaître et de la dépister ;
- l'absence de vaccin ou traitement spécifique.

Contamination

La contamination se produit par contact direct avec le sang ou les fluides corporels d'un patient infecté. Il n'existe aucune preuve de contamination par des aérosols.

Evaluation du patient

Le Conseil Supérieur de la Santé a établi un schéma devant permettre d'évaluer si un patient présente un risque d'avoir été contaminé par le virus Ebola. Le niveau de risque influence celui des mesures à prendre pour prévenir ou limiter une extension de la contamination. Ces mesures sont détaillées dans l'avis.

L'avis, dans son intégralité, (n° 9188) se trouve sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé: <http://tinyurl.com/CSS-9188-ebola>. L'avis et ses annexes ne sont actuellement disponibles qu'en anglais. La traduction vers le français et le néerlandais des annexes pratiques sera disponible dans les prochaines semaines.

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter :

Les experts :

- FR : Patrick De Mol, GSM : 0477/36.11.91, e-mail : p.demol@ulg.ac.be

- NL : Steven Callens, tél. : 09/332.01.71, GSM : 0478/34.55.70, e-mail : steven.callens@ugent.be

Le site du Conseil Supérieur de la Santé : www.css-hgr.be.

Conseil Supérieur de la Santé
Place Victor Horta 40/10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.css-hgr.be>

Fabrice Péters
Coordinateur général
+32 486 31 47 59
+32 2 524 91 74
fabrice.peters@health.fgov.be